



Arrêté grand-ducal du 1^{er} octobre 2018 concernant la délégation de pouvoirs aux fins de clore la session ordinaire 2017-2018 et d'ouvrir la session ordinaire 2018-2019 de la Chambre des Députés.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution ;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'État, et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons trouvé bon et entendu

de nommer Notre Premier Ministre, Ministre d'État, Notre fondé de pouvoirs à l'effet de clore, en Notre nom, la session ordinaire 2017-2018 de la Chambre des Députés et d'ouvrir la session ordinaire 2018-2019.

*Pour le Premier Ministre,
Ministre d'État,
Le Secrétaire d'État à la Culture,
Guy Arendt*

Palais de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2018.
Henri

